

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION
« Place du Raisin »
N° 52 / 2023

LE MAIRE,

- VU** la demande en date du 27 novembre 2023 par laquelle le l'Entreprise SOBECA, sis au 2 rue de l'Europe ZI de la Pointe – 31150 LESPINASSE pour le compte du SDEHG sis au 9 rue des Trois Banquets – 31080 TOULOUSE représenté par Mme LACRAMPETTE, sollicite une autorisation de travaux concernant : REALISATION DE DEUX BRANCHEMENTS ELECTRIQUES, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sur la Place du Raisin, sera alternée par feux tricolores durant la période des travaux.

ARTICLE 2

Durée des travaux : 5 jours à compter du 11/12/2023

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 1er décembre 2023.

Le Maire,
Serge DEMANGE

